

CE QUE LA PANDÉMIE A FAIT AU TRAVAIL

Pour empêcher l'effondrement de secteurs entiers de l'économie, le gouvernement rompant avec les principes du néolibéralisme est intervenu massivement pour réguler le marché. Le consensus actuel pour augmenter les dépenses de santé persistera-t-il cependant longtemps dans le chef des gouvernants qui avaient organisé son dé financement systématique ?

Mateo Alaluf, sociologue, professeur émérite de l'ULB.

La sécurité sociale a prouvé son efficacité et sa capacité à s'adapter à une crise d'une portée inédite. Confinée de mars à juin 2020, près du quart de la population active s'est trouvée sans emploi. Elle a été sauvée par le chômage temporaire et le revenu passerelle pour les indépendants. L'accès aux soins de santé pour tous, l'assurance chômage et les droits à la pension de retraite ont maintenu en vie la société.

Le travail réhabilité

Le confinement a divisé la population active en trois groupes d'importance variable : les travailleurs des secteurs cruciaux, ceux en télétravail et les chômeurs temporaires. Les premiers, sans protection sanitaire conséquente, devaient accomplir les travaux jugés essentiels. Envoyés au front sans munitions, ils ont été confrontés à la pandémie sans être vraiment protégés. Le télétravail ensuite, lorsqu'il était possible, a été vécu comme un moindre mal. Avant la crise, il était encadré par des conventions collectives. Avec le confinement, « le télétravail à domicile » pris par les arrêtés de pouvoirs spéciaux dans l'urgence et un flou juridique complet est devenu la règle pour les agents des services publics, les employés et les cadres. Les télétravailleurs, mieux lotis sans doute que leurs collègues en première ligne, ont subi leur situation par peur de la contamination compte tenu de la qualité variable de leur logement et des conditions d'accès au numérique. Le télétravail a aussi entraîné l'envahissement de la vie privée par la sphère professionnelle et, dans nos sociétés patriarcales, a alourdi encore la charge de travail des femmes. Enfin, le chômage partiel, élargi au

droit passerelle pour les indépendants, s'est révélé précieux, mais, s'il a permis d'éviter le pire, les bénéficiaires n'en perdaient pas moins une partie de leur revenu.

Si l'on a pointé, ça et là, des clusters dans des chantiers de construction comme cause de propagation du virus, on a fait peu de cas des travailleurs détachés. Au nombre d'environ 100 000 en Belgique, ils subissent, par leur mobilité et leur traversée régulière des frontières, un risque indéniable. Si des dispositions particulières ont été prises pour les travailleurs frontaliers saisonniers et les transporteurs de marchandises, aucune n'a été mise en place pour les travailleurs détachés engagés majoritairement par des filières de sous-traitance. Les syndicats ont pourtant mis en évidence les conditions de ces travailleurs logés dans des espaces réduits et regroupés à cinq ou six dans une même chambre. Dans le secteur de la cueillette des fruits, des légumes et de l'horticulture, les saisonniers – plus de 65 000 par an habituellement recrutés en Pologne, Bulgarie et Roumanie – se sont heurtés au blocage des frontières. Il a fallu suppléer en recourant aux demandeurs d'asile, sans-papiers et étudiants et en doublant exceptionnellement le nombre de jours de travail autorisé pour les saisonniers. Des travail-

Le confinement a divisé la population active en trois groupes d'importance variable : les travailleurs des secteurs cruciaux, ceux en télétravail et les chômeurs temporaires.

leurs occasionnels se sont retrouvés hors des radars. Si la question du besoin de main-d'œuvre des entreprises a pu être finalement rencontrée, celle de savoir comment assurer leur sécurité sanitaire est restée entière.

L'emploi fragilisé

Pour l'économiste Robert Boyer, « la "congélation" de l'économie a accéléré le déversement de valeur entre des industries en déclin et une économie de plateformes en pleine croissance – pour faire image, le passage de l'ingénieur de l'aéronautique au livreur d'Amazon. Or cette économie offre une très faible valeur ajoutée, un médiocre niveau de qualification à la majorité de ceux qui y travaillent, et génère de très faibles gains de productivité »¹. L'externalisation des activités par le télétravail et la tacheronisation des salariés est propice à la délocalisation des services dans les pays à bas salaires. Le travail du livreur, si pénible et vulnérable soit-il, a cependant été visibilisé par la pandémie. Le soutien aux entreprises n'a pas empêché pour autant les fermetures, les faillites et les restructurations qui ont conduit à des licenciements massifs. Les chômeurs temporaires sont aussi devenus dans bien des cas chômeurs tout court.

Le catalogue des assouplissements temporaires du droit du travail pris en vertu des pouvoirs spéciaux, dressé par Jean-François Neven, le président de chambre à la Cour du travail de Bruxelles, est impressionnant : succession sans limite des contrats à durée déterminée, mise à disposition des travailleurs permanents sans autorisation préalable, majoration des heures supplémentaires sans repos ni sursalaire compensatoire, mais avec dispense de cotisation sociale et d'impôt, facilitation de la mise au travail des demandeurs d'asile, des étudiants et des chômeurs temporaires. La crise est donc aussi, si l'on ne prend garde, une tentative de pérenniser la dérégulation du droit du travail. On n'a sans doute pas évité des effets d'aubaine ni des abus, mais on a sûrement assisté à un « certain dévoilement des principes »². Le travail a été réhabilité par la pandémie, mais fragilisé par les licenciements, par la remise en cause des protections de l'emploi et par la plus grande vulnérabilité à la maladie. Plus la crise dure, plus les nuages paraissent s'accumuler.

Malgré l'absence de données fiables, le milieu professionnel est apparu comme une source ma-

jeure de contamination. Pourtant aucun protocole spécifique n'indique, à la différence des écoles par exemple, la marche à suivre en entreprise. « Ce n'est pas au sein de l'entreprise que l'actuel problème se situe, c'est une fois que les gens en sortent. Les employeurs appliquent un guide générale et ces mesures de précaution sont globalement bien suivies »³, dit Pieter Timmermans, administrateur délégué de la FEB – le patron des patrons. En conséquence, le sentiment selon lequel « les règles sont moins strictes quand il s'agit de nous faire bosser » s'est imposé en milieu de travail.

La santé des travailleurs n'est pas une bagatelle

Le travail a été ainsi le grand absent des mesures gouvernementales contre la contamination. Les conditions de travail s'étaient considérablement détériorées. Il fallait compenser l'absence de collègues malades, tenter de se protéger tant bien que mal et surtout travailler avec la peur d'être contaminé et de contaminer ses proches.

Au mois de mai, quelque 1 000 chauffeurs de bus et de tram de la STIB (la société des transports intercommunaux de Bruxelles) ont refusé pendant plusieurs jours de reprendre leur service. Ils ont affirmé ainsi, sans aucun soutien syndical, leur « droit de retrait » en raison du danger pour les chauffeurs et pour les usagers des transports en commun. Contre l'avis de la direction, ils ont imposé par leur lutte « le droit de retrait » en activant des aspects de la loi du bien-être au travail qui n'avaient jamais été pris en compte pour la rendre effective.

Les travailleurs de la brasserie AB InBev de Jupille se sont mis en grève le 3 septembre pour protester contre le manque de réactivité de la direction lors de la découverte d'un cluster de onze travailleurs, dont deux dans un état grave. Pendant treize jours, soutenus par la seule FGTB, ils ont fait face aux huissiers envoyés par la direction à leur domicile pour délivrer des astreintes allant de 3 000 à 11 000 euros à payer dans les vingt-quatre heures sous peine de saisie. À leurs yeux, la confiance était rompue puisque le capital primait en entreprise sur la santé des travailleurs. « Clairement, l'humain est passé au second plan par rapport à des préoccupations économiques. »⁴

En France, Amazon a été obligée d'effectuer dans ses différents entrepôts avec les représen-

1. « Le capitalisme sort considérablement renforcé par cette pandémie », entretien au journal *Le Monde*, 2 octobre 2020.

R. Boyer, *Les capitalismes à l'épreuve de la pandémie*, La Découverte, 2020.

2. J.-Fr. Neven, « Covid et droit social : nouveaux chantiers ouverts par une crise », discours prononcé lors de la rentrée judiciaire de la Cour du travail de Bruxelles, septembre 2020.

3. « Reconfiner ? Ce sera la crise des faillites », entretien au journal *Le Soir*, 13 octobre 2020.

4. « Le président national de la FGTB est venu soutenir les ouvriers de Jupiler », *RTBF*, 14 septembre 2020.

tants du personnel une évaluation des risques en raison de la pandémie et a été contrainte de réduire ses activités sous peine d'astreintes conséquentes. En Allemagne, la grande centrale syndicale Verdi a déclenché en septembre des grèves d'avertissement dans tout le pays. « *Applaudir ne suffit pas* »⁵, dit le syndicat peu suspect pourtant de « gréviculture ». Pour pallier l'écart des rémunérations et le sort de la masse des travailleurs à bas salaire, Verdi réclame de substantielles revalorisations (4,8 %) pour les 2,3 millions d'employés de la fonction publique.

Qui décide de la santé au travail ?

La pandémie n'a pas permis de confiner les conflits de travail. Les phases de confinement/déconfinement les ont même exacerbés. Les activités essentielles, les plus exposées au virus et les moins bien rémunérées ont exigé une revalorisation salariale. La revendication syndicale de relever le salaire minimum à 14 euros l'heure s'est retrouvée au centre des négociations professionnelles. Dans bien des cas, l'enjeu des conflits a consisté à faire reconnaître, y compris par les syndicats, les aspects liés à la qualité et aux conditions de travail et l'affirmation du « droit de retrait ».

La crise aura révélé à nouveau que l'autonomie n'est pas un moment daté du mouvement ouvrier, mais un trait culturel qui lui est propre : non pas l'injonction du management à l'autonomie, mais l'autonomie des salariés préservant les protections de l'emploi hors et contre l'organisation. En affirmant « le droit de retrait », les travailleurs ont exigé d'être reconnus comme acteurs de leur travail et de leur propre sécurité. Ils rejetaient de ce fait le seul traitement hygiéniste décidé par des procédures administratives et refusaient de déléguer la protection de leur santé à l'entreprise.

Les conflits autour de la santé ont laissé ainsi transparaître l'exigence de pouvoir des salariés sur l'exercice de leur travail. Cette exigence, à l'image des entreprises, est certes apparue encore fragmentée et éclatée. D'autant plus que des centaines de milliers de salariés, freelances, autoentrepreneurs et « ubérisés » œuvraient en dehors du cadre de l'entreprise. Il faudra désormais que le mouvement syndical prenne à bras le corps l'exigence des travailleurs, « plateformes » ou non, de peser sur la finalité de leur tra-

vail. Une exigence inséparable des urgences sanitaires, climatiques et sociales.

Les actions collectives menées auparavant par Act Up contre le sida comme celles des collectifs d'usagers de drogues avaient contribué à bâtir des nouveaux modèles de lutte contre les épidémies en incluant les personnes concernées. La promotion du préservatif, l'accès universel aux soins, l'abandon de l'injonction au sevrage, la défense des droits des travailleuses et travailleurs du sexe se distinguaient radicalement de la réponse des autorités et sont autant d'acquis des usagers et de leurs associations. Il en va de même, au temps du coronavirus, pour la santé au travail : les travailleurs sont les premiers experts pour la protection de leur santé. ■

Bullshit jobs vs travaux essentiels ?

Au moment même du décès de l'anthropologue et penseur iconoclaste David Graeber en septembre 2020, la pandémie a donné une résonance planétaire aux *bullshit jobs* (boulots à la con) qu'il avait propulsés dans le débat public⁶ : consultant dont les rapports ne sont lus par personne, avocat d'affaires enrichi par les failles du système ou manager masquant la réalité du travail par des tableaux Excel, graphiques et organigrammes nébuleux tenaient le haut du pavé... Au cœur de la pandémie, un tiers de l'activité économique s'est révélé brutalement n'avoir pas d'utilité sociale indispensable.

À l'opposé de ces *bullshit jobs* inutiles, on découvrirait les travaux essentiels, ceux dont on ne peut pas se passer et qui paient un lourd tribut à la crise sanitaire, des métiers invisibles en temps ordinaires, pénibles, parfois méprisés, toujours sous-payés qui étaient applaudis tous les soirs en guise de remerciement par la population : infirmière, aide-soignante, conducteur de bus, de train ou de métro, livreur, éboueur, caissière, personnel de nettoyage⁷...

La pandémie, telle une expérimentation grandeur nature, a confirmé l'hypothèse de Graeber selon laquelle le capitalisme est non seulement inégalitaire, aliénant, anti-écologie, mais aussi inefficace.

5. « Allemagne : les salariés des services publics veulent être mieux payés », *Le Monde*, 9 octobre 2020.
6. D. Graeber, *Bullshit Jobs*, Les Liens qui libèrent, 2018.
7. J. Girès, Covid-19 : *les métiers essentiels surexposés, mais peu valorisés*, Observatoire belge des inégalités, mai 2020. Tableau des métiers en première ligne en fonction du salaire et de la répartition hommes/femmes, <https://inegalites.be>.